



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

## Fiche d'information Établissement SEVESO seuil haut

Fiche requise dans le cadre de la directive européenne Seveso 3 pour l'information du public  
Directive 2012/18/UE (Article 14, annexe V)

<b>Nom de l'établissement :</b>	<b>HLOG</b>
<b>Adresse de l'établissement :</b>	317 rue des Balmes – 38150 Salaise sur Sanne
<b>Activité de l'établissement :</b>	Stockage et expédition de produits chimiques.
<b>Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre susceptible de subir des effets transfrontaliers d'un accident majeur :</b>	Aucun accident ne peut entraîner des effets sur les autres États membres.
<b>Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :</b>	<p>Le stockage des produits est réalisé en petits conditionnements. Seul l'incendie généralisé peut être considéré comme accident majeur. Un tel incendie générerait un dégagement de gaz toxiques chlorés, soufrés et nitrés et s'accompagnerait d'un fort dégagement de chaleur.</p> <p>L'extension maximale des zones d'effets sur les personnes (seuil des effets irréversibles) est de 63 m par rapport à la surface en feu des bâtiments.</p>
<b>Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :</b>	<p>Les mesures permettant d'éviter un incendie généralisé sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Stockage des produits suivant leurs mentions de dangers dans des cellules de stockage isolées entre elles par des murs et des portes « coupe-feu » ;</li><li>• Cellules de stockage équipées d'une détection incendie et d'un système d'extinction automatique ;</li><li>• Mise en place de consignes de sécurité assorties à une formation régulière et continue de l'ensemble des opérateurs.</li><li>• Un Plan d'Opération Interne prévoyant l'organisation des moyens et des méthodes d'intervention en cas de sinistre.</li></ul>

Afin d'éviter toute pollution accidentelle du milieu :

- Le site est placé sous rétention afin de récupérer les éventuelles fuites de produits.
- Le site est équipé d'un bassin de récupération des eaux d'extinctions de 1000 m<sup>3</sup>